



« DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2011 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Christine DRUART
Rapporteuse du Budget

COMMISSION N° 6

Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale

SEANCE PLENIERE DU 13 OCTOBRE 2011

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis le 1^{er} octobre 2011 par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif à la décision modificative n°2 du budget 2011 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ L'avis de la Commission « Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale » du CESER.

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a saisi le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne¹ pour avis sur le projet de Décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice budgétaire 2011 de la Région.

OBSERVATIONS GENERALES

Après examen du projet, le CESER constate que les dépenses réelles s'élèvent à 1.825.590 € en autorisations de programme nouvelles (AP) et 9.754.198 € en crédits de paiement (CP).

Nous notons qu'il s'agit comme traditionnellement d'une DM d'ajustements techniques dans le cadre de la sincérité budgétaire que souhaite le Conseil régional.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Fonction 0 – Services généraux

Un abondement de 397.600 € en AE s'avère nécessaire sur la sous-mesure 121 « Développement de l'apprentissage et de l'alternance » du programme opérationnel FSE, dans le cadre du nouveau référentiel Bac pro 3 ans.

Fonction 1 – Formation professionnelle et apprentissage

La DM2 ne corrige pas la baisse tendancielle des AP/AE depuis 2008 accordé à la Fonction 1 (Formation professionnelle et apprentissage), soit - 16 % en 4 ans.

¹ CESER dans le texte.

Fonction 2 – Enseignement

Nous constatons la suppression d'un crédit de 660.000 € en autorisations d'engagement (AE), ainsi que de 650.000 € en autorisations de programme (AP) et de 1.310.000 € en crédits de paiement (CP), pour l'achat de manuels scolaires, sommes qui ne sont pas réaffectées.

La hausse imprévue du coût de l'énergie nécessite de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 380.000 €.

Sur l'enseignement supérieur, les reports de crédits concernent l'espace régional de l'innovation et de l'entrepreneuriat (- 1.000.000 €), ainsi que la construction du bâtiment de la vie étudiante à Auxerre (- 800.000 €) et du bâtiment B3 de l'Université de Bourgogne (- 700.000 €).

Fonction 3 – Culture, sports et loisirs

En investissement, des AP à hauteur de 2.000.000 € et des CP à hauteur de 700.000 € sont annulés sur l'exercice en raison d'un décalage dans le temps de l'opération du contrat de projets Etat-Région consacrée à la relocalisation du fonds régional d'art contemporain.

Fonction 5 - Aménagement des territoires

En investissement, un abondement de 2.940.825 € est proposé au titre du programme pluriannuel de rénovation urbaine, compte tenu du rythme de consommation des crédits des trois premiers trimestres 2011.

Fonction 8 – Transports

Une inscription de 6.585.000 € en AP et 329.250 € en CP est proposée au titre de la 2^{ème} phase des travaux de l'étoile de Paray-le-Monial, conformément au conventionnement prévu avec l'Etat.

Une inscription complémentaire de 6.022.674 € en CP est proposée au titre du tramway de Dijon, et ceci, compte tenu de l'avancée importante des travaux. Ceci ne doit pas remettre en cause l'enveloppe initiale de 40 M€ votée en 2010.

Sous fonction 82 – Routes et voiries

Des retards dans la réalisation des travaux du réseau routier départemental de Saône-et-Loire conduisent à proposer un ajustement de – 2.009.930 € en CP, les paiements ne devant intervenir qu'en 2012.

Fonction 9 – Action économique

Une diminution des CP à hauteur de 2.000.000 € est proposée. Elle résulte, en fonctionnement, d'un montant d'affectations inférieur aux prévisions et qui nécessite également un ajustement des CP (- 878.000 €) et, en investissement, (- 1.122.000 €) dû à la mauvaise situation de l'élevage et des entreprises forestières qui ont reporté leurs investissements.

Sous fonction 95 – Tourisme et thermalisme

Compte tenu de l'engagement tardif du dossier d'aménagement de la véloroute de l'Yonne, il est proposé de reporter 4.000.000 € en CP.

Dépenses non ventilées

Le CESER prend acte que le Conseil régional a pu diminuer de 3.000.000 € les remboursements relatifs aux intérêts de la dette, par une gestion équilibrée du risque de taux, en excluant notamment tous les produits toxiques.

En revanche, le CESER note une nette augmentation des dotations aux provisions et des admissions en non valeur dûes aux difficultés de certaines entreprises ayant souscrit un emprunt auprès du Conseil régional.

CONCLUSION :

Les ressources réelles nouvelles s'élevant à 1.235.771 € et les dépenses réelles étant en diminution de 17.483.861 €, l'inscription d'emprunt peut être réduite de 18.719.632 €.

De ce fait, l'emprunt d'équilibre est ramené de 143.873.853 € à 125.154.221 €.

En conclusion, cette DM2 nous permet de constater 2 grandes tendances dans la gestion de la Région :

- 1 - Report ou abandon de certaines AP/AE et CP non utilisables sur l'exercice 2011 ;
- 2 - Transfert des AP/AE et CP de certaines fonctions afin de faire face à des exigences ponctuelles souvent plus subies que choisies.

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, LA CFDT NE PRENANT PAS PART AU VOTE

EXPLICATION DE VOTE



**Intervention d'André FOURCADE
au titre de la CFDT**

« La CFDT prend acte de cette DM2 qui est composée d'ajustements techniques et comptables liés à l'avancement des travaux engagés. La délégation CFDT ne participera pas à ce vote.

Pour terminer, juste une petite remarque concernant l'inscription de 6 millions d'euros sur le tramway : la CFDT s'en félicite car c'est une bonne chose que le chantier avance plus vite que prévu, cela montre la bonne organisation du chantier et l'efficacité des entreprises et de leurs salariés.

Nous nous félicitons que le tramway soit en service dès la rentrée 2012, avec près d'un an d'avance.

Cela répond bien aux vœux de tous les automobilistes coincés dans les travaux, des commerçants qui subissent les effets du chantier.

Au final, nous nous félicitons qu'en ayant travaillé plus vite que prévu, les entreprises soient payées plus vite que prévu ».